ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Publié le 03 novembre 2026

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu les articles L 2211-1 et 2 et L 2213- 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement du camion Nord Santé pour mammographie de dépistage du cancer du sein, place de la République côté écoles à Auby,

Afin d'assurer la sécurité publique durant la venue du camion du 4 novembre 2026, 12H00 au 7 novembre 2026, 12H00.

ARRETE

Article 1 : Le camion **« BLEU FRANCE SERVICES DU DOUAISIS »** sera autorisé à stationner sur le parking de la place de la République côté écoles du mercredi 4 novembre 2026, 12H00 au samedi 7 novembre 2026, 12H00.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking sur la place de la République côté écoles durant cette action.

Article 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif pendant une durée de deux mois à compter de sa publication

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
Monsieur le Président du SMTD, 395 Boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Chef du groupement 5 – Fax : 03.27.94.44.79,
Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale, route nationale 43 Goeulzin, 59169 CANTIN.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Douai,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douai,
Monsieur le Directeur des services
Monsieur le Responsable des Services Techniques
Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Auby, le 27 octobre 2026

B. CZECH

Maire

MAIRIE D'AUBY 59950

6.1_ARR_20261026_Police Municipale_B.CZECH_138